

Attestation sur l'honneur

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements et des pièces fournis et m'engage à prévenir le centre de loisirs de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale ...).

Reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'ACM consultable en ligne (Rubrique Enfance et jeunesse - <http://www.saintandredeseignanx.fr/4-enfance-et-jeunesse>), déclare approuver son contenu et m'engage à m'y conformer.

La Mairie vous informe que pour la gestion des dossiers, la communication du n° d'allocataire l'autorise à consulter les informations relatives à vos ressources déclarées à la CAF.

D'autre part, en vertu des textes en vigueur, il est porté à la connaissance des parents qu'en cas d'urgence, l'enfant pourra être conduit à l'Hôpital par les services de secours.

Les responsables des activités municipales pourront prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant et contacteront les parents.

Je soussigné(e).....

Représentant légal du (des) enfant(s) :

<i>Enfant 1</i>	<i>Enfant 2</i>	<i>Enfant 3</i>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ LE JOUR DE L'INSCRIPTION

Pièces vérifiées et fournies pour l'année scolaire 2021/2022

- Attestation de quotient familial ou copie du dernier avis d'imposition si pas de numéro d'allocataire
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile + individuelle accidents-dommages corporels pour l'année scolaire en cours.
- Photocopie du Carnet de santé (p90, 91,92, 93, 94)
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif
- Formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire+ RIB
- Photocopie du Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Avec tous nos remerciements pour votre compréhension ainsi que pour votre collaboration.

Date et signature du représentant légal, suivies de la mention «Lu et approuvé»

A St André de Seignanx, le.....

Signature(s) :

" Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous pouvez obtenir communication, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant à la Mairie de Saint André de Seignanx, service Affaires Scolaires. Les informations recueillies sont gérées par le Service des Affaires Scolaires pour le traitement administratif du dossier scolaire de votre enfant et ne sont ni diffusées, ni vendues."